

**PROGRAMME**

DES

**COURS**

DE

**L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

PENDANT LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE

**1874—1875**



**GENÈVE**

**IMPRIMERIE RAMBOZ ET SCHUCHARDT**

—  
**1874**

Le semestre d'hiver commencera le lundi 19 octobre 1874 et finira le samedi 20 mars 1875.

La première semaine de ce semestre sera consacrée aux examens arriérés, aux examens d'admission et à ceux du Baccalauréat.

Les cours s'ouvriront dans toutes les Facultés le lundi 26 octobre. Ils seront interrompus du mercredi 30 décembre 1874 au dimanche 3 janvier 1875.

Le semestre d'été commencera le lundi 29 mars 1875 et finira le samedi 26 juin 1875.

*Le Bureau de l'Université est composé pour l'année 1874-1875 de :*

MM. C. VOGT, *Recteur.*

A. MARTIN, *Vice-Recteur.*

L. SEGOND, *Secrétaire.*

C. MARIGNAC, Doyen de la Faculté des Sciences.

MARC-MONNIER, Doyen de la Faculté des Lettres.

J. HORNUNG, Doyen de la Faculté de Droit.

H. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté de Théologie.

# PROGRAMME UNIVERSITAIRE

1874-1875

## Faculté des Sciences.

M. le Professeur MARIGNAC, doyen.  
M. le Professeur THURY, secrétaire.

### SEMESTRE D'HIVER

#### A) SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

*Géométrie analytique.* — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Une heure par semaine.

*Calcul des probabilités.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Algèbre.* — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

*Calcul différentiel et intégral.* — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

*Mécanique théorique et appliquée.* — M. CELLÉRIER, Licencié ès sciences. — Complément de la statique et de la dynamique. Lois générales de la mécanique. Cinématique. Travail des machines. — Deux heures par semaine.

*Astronomie élémentaire et Géographie physique.* — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Suite du cours de l'année dernière. — Description des planètes supérieures. Physique du globe. Météorologie. — Trois heures par semaine.

#### COURS LIBRES

*Géométrie descriptive.* — M. L. BERTRAND, D<sup>r</sup> en phil. — Deux heures par semaine.

*Mécanique appliquée.* — M. A. ACHARD, ingénieur. — Notions générales sur les moteurs hydrauliques, les moteurs à vapeur, les appareils de locomotion et les appareils destinés à élever les eaux. — Deux heures par semaine.

## B) SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

*Physique expérimentale.* — M. le Professeur WARTMANN. — Physique moléculaire. Calorique. Électricité. Magnétisme. — Quatre heures par semaine.

*Exercices pratiques au laboratoire de Physique.* — Le même Professeur.

*Physique.* — M. LOUIS SORET, Docteur en phil. — Théorie des ondulations. — Deux heures par semaine.

*Chimie inorganique.* — M. le Professeur MARIGNAC. — Quatre heures par semaine.

*Exercices pratiques au laboratoire de Chimie,* sous la direction de M. MICHAUD, préparateur.

*Minéralogie.* — M. le Professeur MARIGNAC. — Propriétés générales des minéraux. Cristallographie. Classification et description des espèces minérales. — Deux heures par semaine, à partir du mois de décembre.

*Géologie.* — M. le Professeur VOGT. — Généralités. Phénomènes et terrains volcaniques. — Deux heures par semaine.

*Physiologie botanique.* — M. le Professeur THURY. — Physiologie végétale. Biologie. — Deux heures par semaine.

*Zoologie.* — M. le Professeur VOGT. — Histoire naturelle des animaux sans vertèbres. — Quatre heures par semaine.

*Exercices pratiques dans les laboratoires de Microscopie et d'Anatomie comparée,* sous la direction de MM. VOGT et D. MONNIER, et dans ceux de *Chimie physiologique,* sous la direction de M. D. MONNIER, préparateur.

*Physiologie humaine.* — M. le Professeur MAYOR. — Trois heures par semaine.

## COURS LIBRES

*Anatomie et Physiologie de l'organe visuel.* — M. le Docteur HALTENHOFF. — Deux heures par semaine.

*Physiologie du sang.* — M. le Docteur PREVOST. — Quinze à vingt leçons.

## SEMESTRE D'ÉTÉ.

### A) SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

*Géométrie descriptive.* — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Deux heures par semaine.

*Théorie générale des équations.* — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

*Calcul différentiel et intégral.* — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Astronomie théorique.* — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Théorie des mouvements des corps célestes. Éclipses et occultations. — Trois heures par semaine.

### COURS LIBRE

*Exercices de mathématiques et spécialement de calcul différentiel et intégral.* — M. L. BERTRAND, D<sup>r</sup> en phil. — Deux heures par semaine.

### B) SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

*Physique expérimentale.* — M. le Professeur WARTMANN. — Acoustique, Optique et Météorologie optique. — Quatre heures par semaine.

*Chimie organique, 1<sup>re</sup> partie.* — M. E. ADOR, D<sup>r</sup> en phil. — Introduction, classification, hydrocarbures simples et leurs principaux dérivés. — Deux heures par semaine.

*Chimie organique, 2<sup>me</sup> partie.* — M. D. MONNIER. — Étude des principes complexes des règnes organiques. — Deux heures par semaine.

*Géologie.* — M. le Professeur VOGT. — Terrains stratifiés et métamorphiques. — Trois heures par semaine.

*Excursions géologiques dans les environs.* — Le même Professeur.

*Organographie botanique.* — M. le Professeur THURY. — Quatre heures par semaine.

*Exercices botaniques au laboratoire.* — Le même Professeur.  
— Trois heures par semaine.

*Classification botanique.* — M. le Docteur MULLER. — Étude des principales familles phanérogames. — Deux heures par semaine.

*Excursions botaniques.* — Le même Professeur.

*Zoologie.* — M. le Professeur VOGT. — Histoire naturelle des animaux vertébrés. — Trois heures par semaine.

*Physiologie humaine.* — M. le Professeur MAYOR. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Hygiène.* — M. le Docteur DUNANT. — Hygiène de l'habitation et du travail. — Une heure par semaine.

*Exercices pratiques dans les laboratoires de Physique, Chimie, Microscopie, Anatomie comparée et Chimie physiologique.* — Comme dans le semestre d'hiver.



## Faculté des Lettres

M. le Professeur MARC-MONNIER, doyen.

M. le Professeur JOUSSERANDOT, secrétaire.

### SEMESTRE D'HIVER

#### A) SECTION DES LETTRES

*Littérature latine.* — M. X., professeur. — Trois heures par semaine.

*Littérature grecque.* — M. X., professeur. — Trois heures par semaine.

*Littérature française.* — M. le Professeur HUMBERT. — Histoire de la littérature française au XVIII<sup>me</sup> siècle. — Quatre heures par semaine.

*Langue et littérature allemande.* — M. le Professeur KRAUSS. — Geschichte der deutschen Litteratur seit der Reformation

(en allemand). Lecture et interprétation de Schiller's Wallenstein (Trilogie). — Trois heures par semaine.

*Littérature comparée.* — M. le Professeur MARC-MONNIER. — La poésie narrative dans les temps modernes (les épopées, les romans, les contes, les fables, etc.). — Quatre heures par semaine.

*Théorie et pratique de l'improvisation.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Diction.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Histoire de la langue française.* — M. le Professeur Eugène RITTER. — Origine de la langue française. — Grammaire historique : Phonétique, formation des mots, flexion et syntaxe. — La langue française au moyen âge. — Deux heures par semaine.

*Linguistique.* — M. le Professeur WERTHEIMER. — Phonologie générale. — Phonologie sémitique. — Phonologie indo-germanique. — Deux heures par semaine.

*Esthétique.* — M. William REYMOND. — L'art chrétien à dater de l'époque byzantine jusqu'à nos jours. — Deux heures par semaine.

*Histoire de la philosophie.* — M. le Professeur AMIEL. — Histoire générale de la philosophie européenne depuis la Renaissance des lettres. — Trois heures par semaine.

*Exercices de discussion philosophique.* — Le même Professeur. — Les discussions sur des questions proposées et choisies à l'avance, ont lieu entre MM. les Étudiants sous la présidence du Professeur de philosophie. — Une heure par semaine et, pour limite extrême de l'exercice, deux heures.

*Antiquités.* — M. GIRAUD-TEULON. — Mœurs, coutumes et institutions des Grecs et des Romains, étudiées dans les monuments littéraires et artistiques. — Une heure par semaine.

### COURS LIBRES

*Littérature grecque.* — M. Paul DEUSSEN, Dr en phil. — Platon, *République*. Analyse philosophique de l'ouvrage et lecture de morceaux choisis. — Deux heures par semaine.

*Sanscrit.* — Le même. — *Cours élémentaire*: Éléments de la langue sanscrite. *Anthologia sanscritica* de Lassen et Gilde-meister. — Deux heures par semaine.

*Sanscrit.* — Le même. — *Cours supérieur*: Exercices de grammaire. Suite de l'*Anthologie*. Kâthaka-upanishad (éd. Poley, Bonn, 1844). — Deux heures par semaine.

## B) SECTION DES SCIENCES SOCIALES

*Philologie.* — M. le Professeur WERTHEIMER. — Historique. Systèmes. — Méthodes. — Deux heures par semaine.

*Histoire générale.* — M. le Professeur VAUCHER. — Renaissance et Réformation. — Trois heures par semaine.

*Critique historique.* — Le même Professeur. — Traditions et légendes de l'Orient. — Une heure par semaine.

*Histoire de Genève.* — M. Amédée ROGET. — Histoire de Genève pendant la deuxième moitié du XVI<sup>me</sup> siècle et le XVII<sup>me</sup> siècle; principalement dans ses rapports avec les Cantons suisses et le mouvement de la Réforme en Europe. — Une heure par semaine.

*Législation constitutionnelle.* — M. le Professeur J. FAZY. — 2<sup>me</sup> partie: Examen des diverses constitutions des peuples. — Deux heures par semaine.

*Histoire constitutionnelle suisse.* — Le même Professeur. — Histoire constitutionnelle contemporaine de la Confédération. — Une heure par semaine.

*Économie politique.* — M. le Professeur DAMETH. — Notions fondamentales. — Production des richesses. — Deux heures par semaine.

*Économie politique.* — Le même Professeur. — Circulation des richesses. — Deux heures par semaine.

*Statistique.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Législation comparée.* — M. le Professeur SCHREYER. — Caractères généraux et développement du droit de succession dans l'antiquité et les temps modernes. — Quatre heures par semaine.

*Histoire de la civilisation.* — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — La civilisation moderne. — Développement de la civilisation chez les différents peuples de l'Europe. — Trois heures par semaine.

*Étude des systèmes sociaux.* — Le même professeur. — Une heure par semaine.

*Histoire des religions.* — M. le Professeur DROZ. — Les religions primitives, naturalistes et polythéistes. — Trois heures par semaine.

## COURS LIBRE

*Histoire.* — M. GABEREL, anc. pasteur. — Histoire de l'Italie de 1815 à 1874. — Une heure par semaine.

## SEMESTRE D'ÉTÉ

### A) SECTION DES LETTRES

*Littérature latine.* — M. X., professeur. — Trois heures par semaine.

*Littérature grecque.* — M. X., professeur. — Trois heures par semaine.

*Littérature française.* — M. le Professeur HUMBERT. — Histoire de la littérature française au XIX<sup>me</sup> siècle. — Quatre heures par semaine.

*Langue et littérature allemande.* — M. le Professeur KRAUSS. — Suite du-cours du premier semestre. — Trois heures par semaine.

*Littérature comparée.* — M. le Professeur MARC-MONNIER. — La prose dans les temps modernes. — Quatre heures par semaine.

*Théorie et pratique de l'improvisation.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Diction.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Histoire de la langue française.* — M. le Professeur RITTER. — Histoire de la langue française depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. — Lecture de quelques anciens textes. — Deux heures par semaine.

*Linguistique.* — M. le Professeur WERTHEIMER. — Études de mythologie comparée. — Deux heures par semaine.

*Esthétique.* — M. William REYMOND. — Philosophie de l'art grec et de l'art romain. — Deux heures par semaine.

*Philosophie.* — M. le Professeur AMIEL. — L'Université et les Études, ou Généalogie, Encyclopédie et Méthodologie des sciences. — Trois heures par semaine.

*Exercices philosophiques.* — Le même Professeur. — Ces exercices se feront dans les mêmes conditions qu'en hiver. — Une fois par quinzaine.

*Antiquités.* — M. GIRAUD-TEULON. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

### COURS LIBRES

*Littérature latine.* — M. Paul DEUSSEN, D<sup>r</sup> en phil. — La philosophie d'Horace tirée de ses œuvres par l'étude de passages choisis. — Deux heures par semaine.

*Sanscrit.* — Le même. — Cours élémentaire. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Sanscrit.* — Le même. — Suite de l'Anthologie. — Hymnes choisis du Rig-Vêda (premier mandalam). — Deux heures par semaine.

### B) SECTION DES SCIENCES SOCIALES

*Philologie.* — M. le Professeur WERTHEIMER. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Histoire générale.* — M. le Professeur VAUCHER. — Histoire de l'Europe depuis le milieu du XVI<sup>me</sup> siècle jusqu'à la Révolution française. — Quatre heures par semaine.

*Histoire de Genève.* — M. Amédée ROGET. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

*Législation constitutionnelle.* — M. le Professeur J. FAZY. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Histoire constitutionnelle suisse.* — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

*Economie politique.* — M. le Professeur DAMETH. — Distribution des richesses. — Deux heures par semaine.

*Economie politique.* — Le même Professeur. — Consommation des richesses. — Deux heures par semaine.

*Législation comparée.* — M. le Professeur SCHREYER. — Suite du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

*Philosophie de l'histoire.* — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Trois heures par semaine.

*Histoire des religions.* — M. le Professeur DROZ. — Les religions monothéistes. — Trois heures par semaine.



## Faculté de Droit.

M. le Professeur HORNUNG, doyen.  
M. le Professeur MARTIN, secrétaire.

### SEMESTRE D'HIVER

*Droit civil.* — M. le Professeur Charles BROCHER. — Théorie générale des obligations. Les contrats spéciaux, sauf le contrat de mariage, la Société, le Cautionnement et le Nantissement. — Six heures par semaine.

*Droit commercial.* — M. le Professeur Alexandre MARTIN. — Assurances, faillites. — Trois heures par semaine.

*Droit pénal.* — M. le Professeur HORNUNG. — Philosophie et histoire du droit pénal. Exposition systématique du droit pénal actuel. — Quatre heures par semaine.

*Droit romain.* — M. le Professeur Henri BROCHER. — Le système des droits réels. — Deux heures par semaine.

*Philosophie et Encyclopédie du droit.* — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

*Droit civil actuel.* — M. le Professeur SCHREYER, suppléant M. le Professeur Henri BROCHER. — Droit de famille et de succession dans les principales législations de l'Europe. — Une heure par semaine.

*Économie politique.* — M. le Professeur DAMETH. — Voir à la Faculté des Lettres (Section des Sciences sociales).

*Médecine légale.* — M. le Professeur DUCHOSAL. — Code civil. — Une heure par semaine.

*Exercices de plaidoirie.* — Tous les quinze jours devant la Faculté.

### SEMESTRE D'ÉTÉ

*Droit civil.* — M. le Professeur Charles BROCHER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Six heures par semaine.

*Procédure civile.* — M. le Professeur Alexandre MARTIN. — Organisation judiciaire. — Trois heures par semaine.

*Droit pénal.* — M. le Professeur HORNUNG. — Suite et fin du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

*Droit romain.* — M. le Professeur HENRI BROCHER. — Le système des actions ou la procédure. — Trois heures par semaine.

*Droit civil comparé.* — Le même Professeur. — Le système des droits réels. — Deux heures par semaine.

*Droit civil actuel.* — M. le Professeur SCHREYER, suppléant M. le Professeur HENRI BROCHER. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

*Économie politique.* — M. le Professeur DAMETH. — Suite des cours d'hiver. — Voir à la *Faculté des Lettres* (section des Sciences sociales).

*Exercices de plaidoirie.* — Comme dans le semestre d'hiver.



## Faculté de Théologie.

M. le Professeur OLTRAMARE, doyen.  
M. le Professeur BOUVIER, secrétaire.

### SEMESTRE D'HIVER

*Histoire ecclésiastique.* — M. le Professeur CHASTEL. — Le Christianisme dans l'âge moderne. — Trois heures par semaine.

*Exégèse du Nouveau Testament.* — M. le Professeur Hugues OLTRAMARE lira et interprétera le Livre des Actes des Apôtres. — Quatre heures par semaine.

*Lecture et interprétation philologique du Nouveau Testament.* — Le même Professeur. — Épîtres de St. Paul. — Une heure par semaine.

*Théologie dogmatique.* — M. le Professeur BOUVIER. — Cours de dogmatique. — Quatre heures par semaine.

*Théologie pratique.* — M. le Professeur COUGNARD. — L'Église chrétienne, sa mission, sa constitution. Le ministre, son caractère et ses fonctions. — Deux heures par semaine.

*Exercices d'homilétique.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Hébreu.* — M. le Professeur SEGOND. — Grammaire hébraïque. Interprétation philologique des douze premiers chapitres de Samuel. — Quatre heures par semaine, pour les Étudiants de première année.

*Exégèse de l'Ancien Testament.* — Le même Professeur. — Les Psaumes d'Asaph, les Lamentations de Jérémie, le Cantique des Cantiques. — Trois heures par semaine, pour les Étudiants des trois années supérieures.

*Exercices de prédication,* ou Sermons d'étude, dits Propositions, récités devant un Jury de la Faculté. — Trois heures par semaine.

### COURS LIBRES

*Examen critique des sources de la vie de Jésus.* — M. le Professeur SABATIER. — Quatre heures par semaine, pendant une partie du semestre.

*Archéologie biblique.* — M. Rodolphe KRANICHPELD, Lic. en théol. et D<sup>r</sup> en phil. — Sur l'histoire du culte de l'Ancien Testament, considéré en lui-même et dans ses rapports avec les religions anciennes du paganisme. — Deux heures par semaine.

*Exégèse de l'Ancien Testament.* — Le même Professeur interprétera le Livre de Daniel et exposera l'application de ses oracles aux idées de l'Apocalypse de St-Jean. — Deux heures par semaine.

*Théologie historique.* — M. Adrien NAVILLE, Lic. en théol. — La philosophie des Pères de l'Église. — Deux heures par semaine.

### SEMESTRE D'ÉTÉ

*Histoire ecclésiastique.* — M. le Professeur CHASTEL. — Le Christianisme au XIX<sup>me</sup> siècle. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Exégèse du Nouveau Testament.* — M. le Professeur Hugues OLTRAMARE. — Introduction aux Livres du Nouveau Testament. — Quatre heures par semaine.\*

*Lecture et interprétation philologique du Nouveau Testament.* — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

*Théologie dogmatique.* — M. le Professeur BOUVIER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

*Morale chrétienne.* — M. le Professeur COUGNARD. — La morale de l'Ancien et du Nouveau Testament. — Deux heures par semaine.

*Exercices d'homilétique.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Hébreu.* — M. le Professeur SEGOND. — Exercices grammaticaux. Interprétation philologique des Cantiques des Degrés. — Deux heures par semaine, pour les Étudiants de première année.

*Exégèse de l'Ancien Testament.* — Le même Professeur. — Les petits prophètes : Nahum, Habakuk, Malachie. — Deux heures par semaine, pour les Étudiants des trois années supérieures.

*Introduction à l'Ancien Testament.* — Le même Professeur. — Les Prophètes et les Livres poétiques. — Trois heures par semaine.

*Exercices de prédication, ou Sermons d'étude, dits Propositions, récités devant un Jury de la Faculté.* — Trois heures par semaine.

### COURS LIBRES

*Exégèse de l'Ancien Testament.* — M. Rodolphe KRANICHFELD, Lic. en théol. et D<sup>r</sup> en phil., interprétera les oracles de l'Ancien Testament concernant le Messie. — Deux heures par semaine.

*Hébreu.* — Le même Professeur enseignera la grammaire hébraïque et interprétera philologiquement des morceaux choisis du Pentateuque et des Psaumes. — Exercices de grammaire. — Trois heures par semaine.

### COURS LIBRE NON CLASSÉ

*Obstétrique.* — M. le Docteur CORDÈS. — Deux heures par semaine, pendant le semestre d'hiver.

### ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET UNIVERSITAIRES

Le *Jardin botanique* est ouvert tous les jours. L'admission dans les *Serres*, ainsi que dans le *Conservatoire botanique*, s'obtient du directeur du Jardin, ou du professeur de Botanique.

Le *Musée d'Histoire naturelle* (qui comprend les galeries de Zoologie, d'Anatomie comparée, d'Ostéologie, de Paléontologie, de Géologie et de Minéralogie), ainsi que les *Cabinets de Physique et de Mécanique*, sont accessibles à ceux qui se font autoriser par MM. les professeurs de la Faculté des Sciences.

La *Bibliothèque publique* (Salle de lecture) est ouverte tous les jours.

L'*Observatoire astronomique* est ouvert le premier jeudi de chaque mois, de 3 à 4 heures. En cas de très-mauvais temps, l'ouverture est renvoyée au lendemain.

Les étudiants des Facultés de Théologie et de Droit peuvent faire usage de la *Bibliothèque de leur Faculté*.

Les élèves travaillant aux Laboratoires de Microscopie, d'Anatomie comparée et de Chimie physiologiques peuvent faire usage de la *Bibliothèque* attachée à ces laboratoires.

Sont accessibles aux élèves de l'Université :

L'*École de Gymnastique*, le *Manège*, le *Conservatoire de Musique* (ces trois établissements moyennant une rétribution spéciale), le *Musée Rath*, le *Musée Fol*, et à l'*Athénée*, le *Conservatoire industriel*, la *Bibliothèque technologique* et la *Bibliothèque de la Société genevoise d'Utilité publique*.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT

ADOPTÉ

PAR LE CONSEIL D'ÉTAT.

### *Des étudiants et assistants.*

Au commencement de leurs études, les étudiants doivent se faire immatriculer au Bureau de l'Université, dans la Faculté qu'ils ont choisie.

Les étudiants et les assistants doivent prendre, au commencement du semestre, une inscription pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre et payer, pour chaque heure de cours par semaine, 2 fr. 50 par semestre. (Loi, article 145.)

Les feuilles d'immatriculation sont transmises par le Recteur au Doyen de chaque Faculté et, pour la section de Philosophie, aux Doyens des deux Facultés des Sciences et des Lettres. — Le Doyen de la Faculté des Lettres est chargé spécialement de tout ce qui concerne la section de Philosophie.

Les feuilles d'inscription sont délivrées par le Recteur, sur la présentation d'un reçu, constatant que les rétributions ont été acquittées. — Ces feuilles seront présentées au Professeur ou au Privat-docent qui fait le cours choisi.

Au commencement de chaque semestre, le Recteur fixe le délai dans lequel les auditeurs doivent prendre leurs inscriptions et celui dans lequel les demandes en exemption des rétributions doivent être présentées. Ces délais expirés, le Recteur adresse au Département une liste des étudiants et des assistants inscrits. De nouvelles inscriptions ne peuvent être prises ultérieurement qu'en vertu d'une autorisation spéciale du Bureau.

### *Des examens.*

Les examens sont publics. Ils se font devant des Jurys composés de professeurs désignés par le Sénat et de personnes choisies par le Département. (Loi, article 142.)

Les questions sont tirées au sort.

Le Bureau annonce, par une affiche, l'époque précise où les examens ont lieu.

Le prononcé du résultat des examens a lieu en public. Les étudiants qui ont subi des examens déclarés admissibles peuvent réclamer des certificats d'études signés par le Recteur et par le Secrétaire de l'Université.

Il est délivré, au nom de l'Université, un diplôme à tous ceux qui ont obtenu un grade universitaire. Ce diplôme est signé par le Recteur, le Doyen de la Faculté et le Secrétaire de l'Université.

Les examens obligatoires et les examens facultatifs (Loi, article 141), ainsi que les examens de la section de Philosophie (Loi, article 122) ont lieu à la fin de l'année universitaire.

Toutefois l'examen d'un élève peut être ajourné, pour motif grave, au commencement de l'année universitaire suivante.

Les examens d'admission se font au commencement du semestre.

Les examens pour le Baccalauréat et la Licence ont lieu dans la Faculté des Sciences, dans la Faculté des Lettres et dans la Faculté de Droit au commencement et à la fin de l'année universitaire et dans l'intervalle de deux semestres. Dans la Faculté de Théologie, ils ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les demandes d'admission à subir ces examens doivent être adressées au Doyen de la Faculté huit jours au moins avant l'époque à laquelle l'examen doit avoir lieu.

Les examens pour le Doctorat se feront, sur la demande des candidats, à l'époque fixée par la Faculté.

### *Dispositions financières.*

Les rétributions des élèves, ainsi que les droits universitaires, sont perçus par le bedeau de l'Université, sous l'inspection du Recteur. Le taux de ces rétributions et de ces droits est fixé par les articles 145 et 146 de la Loi.

Les demandes en exemption (articles 145, § 2, et 159 de la Loi) doivent être adressées au Département.

### *Conditions d'admission.*

Sauf les conditions exigées en ce qui concerne les Facultés

de Droit et de Théologie, sont admis et immatriculés comme étudiants à l'Université de Genève (Loi, article 140) :

- 1° Les bacheliers ès lettres;
- 2° Les élèves sortis d'une des sections du Gymnase (Loi, article 110) avec des certificats d'études;
- 3° Les Suisses et les étrangers qui justifient d'études jugées équivalentes par des certificats ou des diplômes;
- 4° Les personnes qui subiront d'une manière satisfaisante des examens oraux sur le champ d'études de l'une des sections du Gymnase.

*Admission dans les Facultés de Droit et de Théologie.*

Sont admis dans la première année d'études des Facultés de Droit et de Théologie :

- 1° Les bacheliers ès sciences et les licenciés ès lettres;
- 2° Les étudiants qui ont suivi les deux années d'études de la section de Philosophie, et subi des examens déclarés admissibles à la fin de chacune des deux années. (Loi, article 122.) — Les cours choisis par les étudiants de cette section doivent comprendre au moins vingt heures de leçons par semaine dans chaque semestre.

3° Les étrangers, bacheliers ès lettres, que le Bureau, sur le préavis de la Faculté, dispense d'une partie des conditions indiquées. — Dans les examens d'admission, il peut être tenu compte des diplômes ou des certificats délivrés par des Académies ou des Universités étrangères, de manière à dispenser les candidats de tout ou partie des épreuves exigées.

Peuvent être inscrits dans les Facultés de Droit et de Théologie ceux qui fournissent la preuve qu'ils ont étudié, une année au moins, comme étudiants réguliers, dans une Faculté correspondante à l'étranger.

Le Règlement, auquel nous renvoyons, détermine les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires.



## PRIX ACADÉMIQUES

### FACULTÉ DES SCIENCES

#### PRIX DAVY

Ce prix, auquel peuvent concourir tous les élèves sortis de la Faculté des Sciences de l'Académie de Genève depuis six ans au plus, sera adjugé au meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté des Sciences, avant le 1<sup>er</sup> mai 1875. Le prix sera de la valeur de *cinq cents francs*.

Quoique le choix des sujets à traiter soit entièrement laissé aux concurrents, MM. les Professeurs de la Faculté des Sciences ont déposé quelques questions au Bureau de l'Académie. Il en sera donné connaissance à ceux qui le désireront.

#### PRIX DESTINÉ AUX ÉTUDIANTS

Sans qu'il soit rien changé au programme du concours précédent, la Faculté des Sciences décernera, le 31 décembre 1875, un ou plusieurs prix aux auteurs des mémoires qui en seront jugés dignes, sur des sujets relatifs à l'une des sciences indiquées dans le programme du PRIX DAVY. Le choix des sujets est laissé aux concurrents.

Les mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> novembre 1875.

Sont admis au concours les étudiants de la Faculté des Sciences et les assistants qui suivent au moins trois cours de sciences.

Les récompenses accordées seront prises sur le compte de la fondation Davy.



## FACULTÉ DES LETTRES

### PRIX FONDÉS PAR HENRI DISDIER

#### I. PRIX DE PHILOSOPHIE (DIT PRIX HUMBERT)

L'Université décernera, le 31 décembre 1875, un prix de mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Origine du langage.*

#### 2. PRIX D'HISTOIRE (DIT PRIX ADOR)

L'Université décernera, le 31 décembre 1875, un prix de mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Étude critique sur les idées politiques de Mirabeau.*

#### DISPOSITIONS RELATIVES AUX DEUX PRIX

ART. 1<sup>er</sup>. Sont admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les citoyens genevois âgés de moins de 27 ans.

2<sup>o</sup> Les Suisses des autres Cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge, qui ont suivi pendant un an, au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1875.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont, par conséquent, le droit d'en prendre copie.

#### 3. PRIX DE PHILOSOPHIE MORALE, OU PRIX DISDIER

L'Académie décernera le 31 décembre 1876, un prix de deux mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Morale de Schopenhauer.*

Les dispositions relatives à ce prix sont les mêmes que

pour les PRIX HUMBERT et ADOR, sauf que la limite d'âge des concurrents est étendue à 30 ans et que les mémoires relatifs au PRIX DISDIER doivent être transmis au Recteur avant le 15 juin 1876.

### PRIX DE LITTÉRATURE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera le 31 décembre 1874 un prix de Littérature.

Sont admis à concourir, parmi les élèves qui ont achevé en juillet 1874 leur première ou leur seconde année d'études générales, les étudiants de la Faculté des Lettres et de la Section de Philosophie ainsi que les assistants qui ont suivi deux cours au moins dans la Faculté des Lettres.

Le sujet est laissé au choix des aspirants.

Le prix est de cent francs.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres, avant le 1<sup>er</sup> novembre 1874.

## FACULTÉ DE DROIT

### PRIX BELLOT

La Faculté de Droit décernera, le 31 décembre 1875, un prix de huit cents francs à l'Auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux aspirants.

Les thèses de Doctorat peuvent être envoyées au concours, si elles se trouvent d'ailleurs dans les conditions voulues. Il en est de même, dans les mêmes conditions, de tout travail sur le droit ou sur l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Sont admis à concourir au prix les Docteurs ou Licenciés en Droit, Genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Académie de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture des concours et les Docteurs ou Licenciés en Droit qui, après avoir pris leur grade à l'étranger, ont subi des examens spéciaux pour être admis à pratiquer devant les tribunaux du Canton. Ils jouiront de cette faculté pendant les

six années qui s'écouleront depuis le jour où ces examens auront été déclarés satisfaisants.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs et être remis au Doyen de la Faculté de Droit, avant le 1<sup>er</sup> novembre 1875.



## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

### PRIX DES SCIENCES THÉOLOGIQUES

*Prix unique de douze cents francs.*

Avec l'aide de quelques donateurs, la Compagnie des Pasteurs et Professeurs en Théologie a décidé d'ouvrir un concours sur une question spéciale, dont le texte est déposé au secrétariat de la Compagnie.

Les mémoires devront être envoyés au Doyen de la Faculté de Théologie, avant le 30 juin 1875. Le prix sera décerné, s'il y a lieu, le 31 décembre de la même année.

Sont admis à concourir tous les ecclésiastiques et les licenciés en théologie ayant étudié au moins trois ans dans la Faculté.

=====  
AU NOM DE L'UNIVERSITÉ :

ÉDOUARD HUMBERT,  
*Recteur.*



Le présent programme est approuvé pour l'année 1874-1875.

Genève, le 30 juillet 1874.

*Le Conseiller d'État chargé du Département  
de l'Instruction publique,*

ANTOINE CARTERET.

## ADRESSES

DE

### MM. LES PROFESSEURS ET PRIVAT-DOCENT

- MM. Achard, rue des Granges, 12, Genève.  
Ador, rue du Stand, 9, Genève.  
Amiel, place de la Taconnerie, 3, Genève.  
Bertrand, rue du Marché, 27, Genève.  
Bouvier, rue Charles Bonnet, 4, Genève.  
Brocher, Charles, rue Eynard, 8, Genève.  
Brocher, Henri, place d'Arve, 292, Carouge.  
Cellérier, rue Charles Bonnet, 6, Genève.  
Chastel, rue de l'Hôtel de ville, 5, Genève.  
Cordès, rue du Rhône, 60, Genève.  
Cognard, place du Rond-point, 7, Plainpalais.  
Dameth, quai des Bergues, 27, Genève.  
Deussen, villa Grisi-St-Jean, Genève.  
Droz, place du Molard, 1, Genève.  
Duchosal, place Grenus, 9, Genève.  
Dunant, Puits-St-Pierre, 4, Genève.  
Fazy, rue Berthelier, 8, Genève.  
Gaberel, à Montreux — canton de Vaud.  
Giraud-Teulon, rue du Mont-Blanc, 6, Genève.  
Haltenhoff, Place Neuve, 2, Genève.  
Hornung, Pré-l'Évêque, 19, Eaux-Vives.  
Humbert, Square de Contamines, 8, Eaux-Vives.  
Kranichfeld, rue des Gares, 15, Genève.  
Krauss, chemin du Mail, 21, Plainpalais.  
Jusserandot, rue du Mont-Blanc, 7, Genève.  
Marc-Monnier, rue Verdaine, 13, Genève.  
Marignac, rue des Granges, 4, Genève.  
Martin, rue de la Cité, 22, Genève.  
Mayor, place des Alpes, 6, Genève.  
Michaud, plateau de la Servette, Genève.

- MM. Monnier (Denis), Rond-point, 5, Plainpalais.  
Müller, Place de la Tour, 4, Plainpalais.  
Naville (Adrien), Cours des Bastions, 15, Genève.  
Oltramare (Gabriel), Grottes-Servette, 20 et 21, Genève.  
Oltramare (Hugues), rue Étienne Dumont, 1, Genève.  
Plantamour, Promenade du Pin, 5, Genève.  
Prevost, rue Eynard, 8, Genève.  
Reymond, Petits-Philosophes, 15, Plainpalais.  
Ritter, Chemin sans issue, 2, Champel.  
Roget, rue Tabazan, 3, Genève.  
Sabatier, Pré-l'Évêque, 18, Eaux-Vives.  
Schreyer, chemin du Vieux-Pont, 11, Plainpalais.  
Segond, rue Étienne Dumont, 14, Genève.  
Soret, Promenade du Pin, 1, Genève.  
Thury, chemin de Florissant, 21, Plainpalais.  
Vaucher, place du Port, 1, Genève.  
Vogt, chemin du Soleil levant, 26, Plainpalais.  
Wartmann, rue Verdaine, 13, Genève.

*Bedeau de l'Université.*

- M. Faidy, chemin des Savoises, 5, Plainpalais.

